



CAP des Assistants Ingénieurs Séance du 18 avril 2013

Approbation des 2 derniers PV de CAP (10 mai et 4 juillet 2012)

Attribution des avancements accélérés au titre de l'année 2012

9 agents pouvaient obtenir un avancement de 6 mois soit 1/6 des AI. Le ratio étant de 9, 83 nous avons demandé pourquoi l'administration n'arrondissait pas à 10...Il nous a été répondu que l'arrondi se fait à l'entier inférieur et que l'on garde le « rompu » (les décimales) pour l'année suivante. Il s'agirait d'une pratique (et non d'une disposition réglementaire) de l'ensemble de la fonction publique.

Les critères sont de ne pas avoir eu de promotion depuis au moins 3 ans (dans le cas présent ceux qui n'ont pas eu de promotion depuis 2007 ou 2008) et d'en avoir le bénéfice rapidement. Pour être plus équitable à situation égale ce sont les échelons les plus bas qui ont été privilégiés.

Les heureux élus sont : Julie Benvenuti, Malek Boualam, Claire Jounin, Juliette Langlois, Colette Leterreux, Frédéric Maksud, Elisabeth Missaoui, Frédéric Nowicki, Emmanuel Pierrez.

Nous avons noté que deux collègues seront prioritaires l'an prochain.

Une nouvelle collègue entre dans le corps il s'agit d'une requalification statutaire d'une personne issue du corps des infirmières, détachée dans le corps des TR : les infirmières devenant un corps de catégorie A cette collègue passe de TR en AI.

Primes des AI : nous avons à nouveau relevé les disparités du régime indemnitaire de la filière scientifique par rapport aux autres filières et souligné que l'attribution individuelle des primes était particulièrement opaque et aléatoire. L'administration nous a informé qu'un observatoire des rémunérations, qui ne s'est pas réuni depuis 2009, sera réactivé à la fin de l'année 2013. Cette commission sera compétente sur ces questions. L'administration s'engage à vérifier que 20 % du corps se situe bien entre le 1er et le 2ème plafond, soit entre 3334 et 5001 euros annuel.

Peut être une bonne nouvelle sur l'évolution de notre corps ?

Étant donné que les fusions de corps ou les repyramidages se révèlent quasi impossibles pour les AI, nous avons à nouveau argumenté en faveur d'une intégration individuelle des agents dans des corps de statut A classique en fonction des missions exercées (IE, attaché d'administration, CHED, ISCP, etc.). L'administration a entendu nos arguments et s'engage à les porter auprès du ministère de la fonction publique. Sans espoir excessif nous sommes peut être proche d'une solution...

Vos Élus se tiennent à votre disposition:

Emmanuel GEORGES: Drac pays de Loire, 02.40.14.23.35, emmanuel.georges@culture.gouv.fr

Julie CHARMOILLAUX: Drac Auvergne, 04.73.41.26.32, julie.charmoillaux@culture.gouv.fr

Anne-Claire VIRON: EP école du Louvre, 01.55.35.18.19, anne-claire.viron@culture.gouv.fr

Elisa PORTO: CRRMF Paris, 01.40.20.56.74, elisa.porto@culture.gouv.fr